



Le respect pour nos années de service !

Pendant plusieurs années, les mouvements de personnel par ancienneté ne posaient aucun problème. Si nous disposons du principe d'ancienneté, l'employeur a, de son côté, la possibilité de recourir à des clauses d'exception prévues à la convention collective afin de répondre aux besoins de l'entreprise.

Cependant, les temps ont changé. Maintenant, l'employeur cherche constamment à contourner les articles prévus pour les affichages de poste, les mutations et les réaffectations. Le manque de respect à l'égard de l'ancienneté est devenu pratique courante, c'est inacceptable !

Il est temps de mettre un terme à cela. Nous voulons que les postes soient attribués par ancienneté et éliminer toutes les lacunes qui permettent à l'employeur de manipuler les processus d'affectations.

**Il est temps de respecter
l'ancienneté !**



UNIFOR
the **Union** | le **syndicat**